

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE LIVRAISON**

**HAUG SAUER KOMPRESSOREN AG  
INDUSTRIESTRASSE 6  
CH-9015 ST. GALLEN / SUISSE**

**1. Domaine d'application**

Ces conditions générales de vente et de livraison règlent les relations entre l'acheteur et HAUG Sauer Kompressoren AG (ci-après «HAUG») restent applicables tant que l'acheteur et HAUG n'ont rien conclu d'autre par écrit. Ces conditions générales de vente et de livraison ont la préséance sur les conditions générales de l'acheteur.

**2. Volume de la livraison**

Seule la confirmation de la commande par HAUG fait foi concernant le volume de la livraison. Les prestations qui ne sont pas incluses dans cette confirmation ne sont pas comprises dans le prix et seront facturées séparément.

**3. Lieu de la livraison**

La livraison se fait pris à l'usine (Industriestrasse 6, 9015 St.-Gall, Suisse). Les risques et les fruits de la chose passent à l'acheteur avec la livraison à l'usine (Industriestrasse 6, 9015 St.-Gall, Suisse).

**4. Transport de la livraison**

HAUG emballe la livraison et organise son transport aussi consciencieusement que possible. HAUG Sauer est responsable des marchandises jusqu'au transfert de propriété au partenaire (en conformité avec l'incoterm défini). Une fois la livraison officiellement effectuée et l'acceptation de la livraison par le partenaire, la garantie de Haug Sauer entre en vigueur. HAUG Sauer ne prendra en aucun cas à sa charge les coûts indirects causés par une livraison ou un emballage non conforme. HAUG peut faire exécuter les formalités de douane pour le compte de l'acheteur.

Tous les frais d'emballage, de transport, les formalités et les droits de douane sont à la charge de l'acheteur. Ces frais ne sont pas compris dans les prix qui figurent dans la confirmation de la commande et seront facturés en sus par HAUG.

L'acheteur est seul responsable d'assurer une couverture d'assurance pour la marchandise dès sa livraison à l'usine (Industriestrasse 6, 9015 St.-Gall).

**5. Délais de livraison**

Les délais de livraison de HAUG s'entendent à partir du jour de la confirmation de la commande jusqu'au jour où la marchandise est prête à être envoyée de l'usine (Industriestrasse 6, 9015 St.-Gall, Suisse). Si HAUG a besoin d'informations de la part de l'acheteur pour préparer la commande, le délai de livraison ne peut être tenu que si toutes les indications sont fournies à HAUG au moment de la confirmation de la commande. Les délais de livraison sont tenus dans toute la mesure du possible mais ils ne sont pas des jours fixes garantis. Un retard éventuel de la livraison ne donne pas le droit à l'acheteur de se départir du contrat, ni ne lui donne droit à la réparation des dommages directs ou indirects, médiats, consécutifs, dommages-réflexes ou encore la perte de gains qui en est résultée.

Si l'acheteur émet ultérieurement le désir que la livraison soit envoyée à une date ultérieure à celle qui avait été convenue, les risques et les fruits de la chose passent automatiquement à l'acheteur à partir du moment où la marchandise est prête à être livrée et l'acheteur doit payer les frais d'entrepôt à HAUG.

**6. Prix**

Seuls les prix figurant dans la confirmation de la commande établie par HAUG font foi. Ces prix s'entendent, pour autant que rien d'autre n'ait été conclu par écrit, pris usine (Industriestrasse 6, 9015 St.-Gall, Suisse), sans TVA, autres taxes, droits de douane, frais d'emballage, de transport, d'assurance et de montage. Pour les commandes dont la livraison dépasse le délai de 12 mois, c'est la formule de l'échelle mobile des prix de la Société suisse des constructeurs de machines qui fait foi.

A l'exception des rabais expressément mentionnés dans la confirmation de la commande, aucun autre rabais, escompte ou frais ne peut être déduit. Les retenues pour les éventuelles prétentions au titre de la garantie ne sont pas autorisées.

Les prix qui sont mentionnés dans les offres de HAUG sont valables 3 mois, pour autant que rien d'autre ne soit stipulé. Si l'acheteur, lors de sa commande, s'écarte de l'offre, de quelque manière que ce soit, les prix offerts ne sont plus valables, seuls les prix figurant dans la confirmation de la commande de HAUG étant valables.

**7. Paiement**

Les livraisons jusqu'à Eur 50'000.- de valeur totale sont payables dans les 30 jours à compter de la facturation. Pour les livraisons supérieures à Eur 50'000.- de valeur totale, 30% sont payables dans les 10 jours à compter de la confirmation de la commande, 40% dans les 10 jours à partir du jour où la marchandise est prête à être livrée et 30% dans les 30 jours à compter de la facturation.

Les livraisons dans des pays hors d'Europe de l'Ouest ne se font que contre paiement à l'avance ou lettre de crédit confirmé, irrévocable couvrant la valeur globale. D'autres conditions de paiement doivent faire l'objet d'un accord écrit.

En cas de non respect d'un délai de paiement par l'acheteur, HAUG a le droit de retenir la livraison jusqu'au moment du paiement. L'acheteur devra également payer des intérêts moratoires à partir de la date d'échéance du paiement.

**8. Pacte de réserve de propriété**

HAUG reste propriétaire de l'ensemble de la livraison jusqu'au paiement complet de la marchandise. L'acheteur autorise par les présentes HAUG de manière irrévocable à faire enregistrer en tout temps ce pacte de réserve de propriété au Registre officiel.

## 9. Responsabilité de l'acheteur

Tant les installations de conduites d'air comprimé que de gaz exigent d'être posées de manière adéquate au niveau des commandes, du traitement, de la distribution, du respect de l'environnement et des consignes de sécurité. Cette ingénierie n'est pas comprise dans la livraison. HAUG peut cependant fournir cette ingénierie contre dédommagement séparé ainsi que des services-conseils en matière de fonction, de sécurité et de rentabilité des installations. L'acheteur peut demander une offre à HAUG en matière d'ingénierie.

Tout ce qui est prescrit officiellement, à savoir les contrôles, les inspections, les certificats, les autorisations, etc., doivent être arrangés par l'acheteur et les frais qui en découlent sont assumés par l'acheteur, pour autant qu'aucun autre accord ne soit stipulé par écrit dans la confirmation de la commande.

L'acheteur assume en particulier les responsabilités additionnelles suivantes:

- a) pour les compresseurs à air: conditions d'utilisation correctes quant à la température, l'aération des locaux, l'alimentation en courant, l'évacuation de la condensation, éventuellement aussi l'amenée et l'évacuation de l'eau de refroidissement, la préparation de l'air comprimé, le montage du compresseur et des accessoires, le respect des prescriptions locales, etc.
- b) pour les compresseurs à gaz et les sur-condensateurs, en sus des indications mentionnées au point a), pour
  - l'indication exacte et le respect du type de gaz et de la qualité de gaz, à savoir mélange, pression à l'entrée, degré de pureté, température, humidité, etc.;
  - le bon maniement et la surveillance automatique des installations (pressions, températures, eau de refroidissement, pièces usées, éléments de traction, etc.);
  - la protection des compresseurs contre les impuretés depuis les dispositifs d'aspiration;
  - la protection des personnes et des installations contre les fuites de gaz, l'incendie, les explosions, etc. en cas de défauts;
  - l'évacuation correcte et sûre des gaz s'échappant en cas de panne de la soupape de sécurité du compresseur.

## 10. Garantie

HAUG garantit que la livraison correspond aux spécifications stipulées dans la confirmation de la commande et atteint les performances qui y sont mentionnées.

Si, pendant la période de garantie, des défauts susceptibles d'influencer le bon fonctionnement de la livraison devaient apparaître dans la livraison - en partie ou en tout - l'acheteur aura le droit à la réparation gratuite ou à un remplacement gratuit des parties défectueuses de la livraison. Par „défaut“ cette disposition entend un manquement à mettre au compte d'un défaut de construction, d'usinage ou de matériel. Les parties usées ne sont pas couvertes par la garantie. Pour ces dernières, seules les indications contenues dans le mode d'emploi font foi.

Seul HAUG a le pouvoir de décider si les parties défectueuses doivent être réparées ou remplacées. En cas de livraison ou de prestation défectueuse, l'acheteur n'a pas le droit de se départir du contrat, de faire valoir une moins-value ou de faire valoir des dommages-intérêts.

La garantie est de 12 mois à partir de la mise en service de la livraison, mais au plus de 18 mois à dater de la livraison pris usine (Industriestrasse 6, St.-Gall, Suisse). La réception éventuelle de la livraison par l'acheteur n'est pas déterminante pour la fixation de la période de garantie.

La prestation de garantie est exclue si les prescriptions de montage de «HAUG» et/ou le mode d'emploi de «HAUG» n'ont pas été suivis à la lettre ou si les prescriptions qui selon chiffre 9 sont la responsabilité de l'acheteur n'ont pas été respectées. En outre, la garantie est exclue si l'acheteur ou des tiers ont apporté des modifications aux, ou procédé à des réparations sur les marchandises livrées sans l'accord écrit de HAUG.

## 11. Responsabilité civile

Si la preuve du défaut de la livraison a été apportée par l'acheteur, HAUG est responsable pour les dommages directs dûment justifiés, pour autant que ces dommages aient été produits intentionnellement ou qu'ils soient le fruit d'une grave négligence de HAUG. La responsabilité de «HAUG» est exclue en cas de faute légère.

HAUG n'est en aucun cas responsable des dommages indirects, médiats, consécutifs, des dommages-réflexes ou de la perte de gains en découlant.

## 12. Droits de propriété intellectuelle et confidentialité

L'acheteur reconnaît les droits de propriété intellectuelle et le savoir-faire de HAUG sur la livraison. Tous les droits de propriété intellectuelle et le savoir-faire restent acquis à HAUG. L'acheteur s'engage à garder le secret concernant les informations confidentielles obtenues dans le cadre de la livraison et en particulier de ne pas mettre à la disposition de tierces personnes des dessins, plans, textes d'offre, prescriptions de montage, modes d'emploi etc.

## 13. Droit applicable, lieu d'exécution, for judiciaire

Ce contrat est soumis au droit suisse à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur la vente internationale des marchandises (Convention de Vienne).

Lieu d'exécution: St.-Gall

Les tribunaux ordinaires de St.-Gall sont exclusivement compétents pour juger tous litiges éventuels découlant du présent contrat.